

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

Présents : Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSÉ THOMAS CORDIER Messieurs COLLETTE POULAIN MESSIO BARRUET DUCROCQ LAURENT PARROT LEHMANN WRZUCHOL TOFFIN.

Absent excusé : Michel MELO ayant donné procuration à Odile CORDIER.

Secrétaire de séance : Philippe POULAIN.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Choix du délégataire pour le renouvellement du contrat d'affermage.
- Nouveau fonctionnement de la médiathèque municipale.
- Informations diverses.

Ordre du jour supplémentaire :

- Prolongation du contrat d'affermage avec la Lyonnaise.
- Réévaluation du prix de la location des salles.

*

* *

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE ET PROLONGATION DU CONTRAT :

Monsieur POULAIN signale que les démarches étant complexes le projet du SIEU ne pourra se faire qu'en 2010. Concernant le contrat d'affermage, seule la lyonnaise a été candidate au dernier appel d'offres, les prix ont été négociés par la D.D.E.A.

Il est proposé de délibérer sur l'offre de base (un état récapitulatif a été fourni).

Monsieur POULAIN fait remarquer que le nouveau contrat définit plus clairement les obligations de la Lyonnaise (exemple : la fréquence (20%/an) et la quantité des curages de rues et des nettoyages des canalisations).

Monsieur MESSIO signale qu'il y a un service de base et des options sur lesquelles il faudra se prononcer.

La commune pourra gérer également les interventions de la Lyonnaise si un problème particulier se pose.

Monsieur PARROT demande si le nombre de passages sera précisé sur le contrat.

Il va de l'intérêt du prestataire d'avoir une régularité étant donné qu'il doit justifier d'un résultat.

Le nouveau contrat d'affermage est soumis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité (le contrat type est consultable au secrétariat).

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal de prolonger une dernière fois le contrat actuel jusqu'au 31 janvier 2010 étant donné que les délais administratifs sont encore trop courts.

Cette prolongation est adoptée à l'unanimité.

NOUVEAU FONCTIONNEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE.

Un historique de la médiathèque est fait par Monsieur COLLETTE de façon à ce que les conseillers puissent faire la différence entre médiathèque et voyage immobile (association qui assure l'animation de la médiathèque), à ce jour l'association ne souhaite plus assurer l'animation mais avoir d'autres fonctions, (théâtre, reliure, marche ou autres) un changement sera effectué à la prochaine assemblée générale qui aura lieu mi-janvier.

Les membres du conseil municipal auront des précisions supplémentaires au conseil municipal qui aura lieu après l'assemblée générale.

Madame THOMAS signale que des points tels que l'assurance pour les bénévoles qui interviennent à la médiathèque ainsi que pour ceux qui répareront les livres devra être prise et qu'un état du matériel devra être fait de façon à savoir à qui il appartient et passer une convention d'utilisation de celui-ci.

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX R.D 10 :

Monsieur COLLETTE demande au conseil municipal de délibérer pour le dépôt du dossier de demande de subvention des travaux de la 2^{ème} tranche R.D 10 pour un montant de 774 000 € T.T.C

Madame THOMAS signale les ressources à venir seront sûrement revues à la baisse et qu'il faudra en tenir compte par rapport aux prévisions de travaux.

POUR : 14

CONTRE : 1 (PARROT Médéric)

TARIFICATION DES SALLES :

Monsieur BARRUET distribue les propositions des nouveaux tarifs étudiés par la commission, les derniers datent de 2003 et n'ont jamais été réévalués. Il rappelle que des investissements ont été faits pour ces salles, il convient donc de réévaluer le prix des locations.

SALLE SOCIO (proposition commission des associations et présentées au CM)

Sans vaisselle 400 €	+ 10% 440 €	+ 15% 460 €	+ 25% 500 €
Avec vaisselle	+ 60 € 500 €	+ 60 € 520 €	+60 € 560 €

SALLE DES LOISIRS

Sans vaisselle 140 €	+ 15% 160 €	+ 20% 170 €	+ 25% 180 €
Avec vaisselle 165 €	+ 30 € 195 €	+ 30 € 200 €	+30 € 210 €

Monsieur PARROT trouve que les prix proposés sont trop élevés, que les bénéficiaires de ces locations sont des personnes de la commune qui payent déjà la rénovation par le biais des taxes.

Messieurs LAURENT et BARRUET signalent que si l'on souhaite continuer à louer les salles dans de bonnes conditions d'accueil, il est indispensable de les maintenir aux normes et que ceci a un coût.

Le vote a lieu après un débat.

Salle socio :

Vote pour l'augmentation soit 440 € sans vaisselle : 14

Vote contre une augmentation : 1 (Monsieur PARROT)

Vote avec vaisselle pour 150 personnes pour 500 € : 15.

Salle des loisirs :

Vote pour l'augmentation soit 160 € sans vaisselle : 13

Vote contre l'augmentation : 2 (dont Monsieur PARROT)

Vote avec vaisselle pour 70 personnes pour 190 € : 15

Ces prix sont bloqués pendant 2 ans puis ils seront revus.

Il est proposé de faire le conseil municipal le 18 janvier 2010.

Les vœux du maire auront lieu le 29 janvier à 19 h 00.

Madame VERCRUYSSSE souhaite avoir tous les éléments du SML pour le 15 du mois et regrette qu'un questionnaire ait été fait sous forme de feuille volante.

Madame MAGNOLER signale que la feuille est distribuée volontairement à part du SML car elle comporte un coupon réponse.

Monsieur PARROT signale que lors de la commission des associations un adjoint a eu un comportement irrespectueux et inadmissible. On peut avoir des idées différentes cependant, les personnes des associations sont bénévoles et méritent d'être écoutées. Il regrette cet échec relationnel.

Monsieur COLLETTE demande qu'il y ait un certain recule par rapport aux différentes réactions et qu'il veillera au maintien d'un bon relationnel entre les différentes parties.

Monsieur TOFFIN demande où en sont les panneaux qui restent à poser par rapport aux prévisions.

Monsieur MESSIO répond que nous avons le matériel et qu'il sera bientôt posé, une intervention doit se faire sur les plots lumineux de la boulangerie.

Un éclairage est demandé au niveau du passage protégé de la boulangerie car on a du mal à distinguer les piétons

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45